



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

L'adjoint à la cheffe de la section du recrutement

Dossier suivi par : D. BERNARD & A. DIALLO

Tél. : 01 70 22 92 17 / 01 70 22 83 74

delphine.bernard@justice.gouv.fr

abdallah.diallo@justice.gouv.fr

Paris, le 29 août 2024

L'adjoint à la cheffe de la section du recrutement

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs interrégionaux des services pénitentiaires

à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs des ressources humaines des directions
interrégionales des services pénitentiaires

Objet : Organisation des épreuves de préadmission et d'admission de la sélection professionnelle des agents appelés à intégrer les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS), session 2025.

Réf. : Note du 28 août 2024 relative à la sélection professionnelle des agents appelés à intégrer les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS), session 2025.

Annexe : Fiche d'information relative aux épreuves.

Pour faire suite à l'ouverture de la sélection professionnelle des agents appelés à intégrer les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS), session 2025, j'ai l'honneur de vous faire connaître les modalités d'organisation des épreuves de pré-admission et d'admission.

I- La journée de présentation des missions des ERIS

En amont de la phase de préadmission, les candidats sont convoqués à une journée de présentation des missions des ERIS. La participation à cette journée est obligatoire pour tous les candidats, sans exception.

Cette journée sera organisée par chacune des DISP durant la semaine du lundi 14 octobre au vendredi 18 octobre 2024, à l'exception des candidats ultra-marins et parisiens qui effectueront cette présentation le lundi 4 novembre 2024 à la DISP de Paris.

Cette journée de présentation dont l'objectif est de préparer les candidats à la réalité du quotidien des ERIS afin qu'ils s'engagent dans le processus de sélection en toute connaissance de cause, porte sur les éléments suivants :

- Le fonctionnement de la base ERIS
- La vie sur base et le quotidien des agents ERIS
- La disponibilité attendues des agents
- Le régime des astreintes
- L'imprévisibilité des missions
- Le déroulement de la formation
- Le matériel utilisé par les ERIS en mission pourra également être présenté aux candidats.

Afin de garantir le principe d'équité entre les candidats, aucune manipulation d'arme ne doit être réalisée dans la journée.

II- Déroulement des épreuves de pré-admission

Les épreuves relatives au recrutement d'agents appelés à intégrer les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) se dérouleront ainsi qu'il suit :

Du mardi 5 au vendredi 8 novembre 2024 : les épreuves physiques et une épreuve de tir

La direction interrégionale des services pénitentiaires de **Paris** organisera les épreuves physiques ainsi que l'épreuve de tir.

Les convocations aux épreuves physiques et à l'épreuve de tir seront adressées aux candidats par la voie hiérarchique.

Les épreuves physiques sont au nombre de 5 :

- Course de 5 000 mètres sur piste
- Épreuve de capacité musculaire générale (pompes, tractions, abdominaux et squats)
- Course d'endurance sur 40 mètres en portant un sac de 30 kg
- Parcours circuit training et de retranscription
- Épreuve aérienne

L'épreuve de tir est évaluée par un moniteur de tir habilité par l'administration pénitentiaire.

Les performances réalisées par les candidats devront être transmises au bureau RH1 sans avoir été converties en nombre de points.

Les épreuves de préadmission sont notées sur 100 points. **Seuls les candidats qui obtiennent une moyenne déterminée par le jury, et qui ne peut être inférieure à 10/20 (soit 50 points), seront déclarés pré-admis par le jury.**

La présence et la participation effective à toutes les épreuves ainsi qu'à la journée de présentation des missions des ERIS sont obligatoires ; tout candidat qui est absent, se blesse ou ne participe pas à l'une des épreuves ou à la journée de présentation pourra être éliminé.

Les grilles de performances devront être transmises par le pôle recrutement de la DISP de Paris au bureau RH1 au plus tard le **mardi 12 novembre 2024, dernier délai**, aux adresses suivantes :

concours-rh.dap@justice.gouv.fr

abdallah.diallo@justice.gouv.fr

delphine.bernard@justice.gouv.fr

III- Déroulement des tests psychotechniques

Les candidats pré-admis et les agents qui ont bénéficié d'une dispense pour les épreuves de pré-admission passent une évaluation psychologique qui comprend des tests psychotechniques destinés à évaluer leur profil psychologique et leur capacité à travailler au sein d'une ERIS.

Ces épreuves se dérouleront le **jeudi 28 novembre 2024** au sein des **DISP d'origine des candidats** de la façon suivante :

- à partir de **8h30** (heure locale) : appel des candidats et vérification de leur identité ; **émargement de la liste de présence par les candidats** ;
- à partir de **9h00** : tests psychotechniques. Aucune durée n'est imposée aux candidats.

Ces tests sont distincts suivant les corps et grades des candidats :

- surveillants et surveillants-brigadiers ;
- brigadiers-chef et majors pénitentiaires ;
- corps de commandement et chefs des services pénitentiaires.

Les DISP devront inviter les candidats à se munir d'un stylo à bille de couleur noire pour l'épreuve et devront par ailleurs prévoir une réserve de stylos (*au nombre de 10*).

Les feuilles de réponses aux tests psychotechniques seront insérées par les candidats dans une enveloppe de format A4 qui leur sera fournie. Les candidats devront au préalable inscrire leurs nom et prénom sur les tests **et** sur l'enveloppe.

L'ensemble de ces enveloppes individuelles sera ensuite remis à un psychologue affecté au sein de chaque direction interrégionale qui effectuera la correction.

Les enveloppes des candidats contenant les tests corrigés seront ensuite regroupées dans une enveloppe qui sera adressée le **vendredi 6 décembre 2024 dernier délai**, par Geodis, à l'attention de M. Florian PACOTTE, psychologue référent des processus de recrutement à la DISP de Paris.

IV- Déroulement des épreuves d'admission

L'entretien avec un psychologue et les épreuves d'admission se dérouleront du lundi 16 décembre au jeudi 19 décembre 2024 inclus en région parisienne.

Le nombre et la durée des épreuves d'admission varient en fonction des corps et grade de l'agent. Le détail de ces épreuves figure dans l'annexe « Fiche d'information relative aux nouvelles épreuves » de la note d'ouverture du 28 août 2024 et de la présente note d'organisation.

Elles consistent en :

- une épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec le jury permettant d'apprécier la personnalité du candidat, ses capacités et sa motivation à exercer des fonctions au sein d'une ERIS ainsi que ses potentialités et connaissances techniques et professionnelles en matière de maintien et de rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires (durée : 20 minutes pour les surveillants et surveillants-brigadiers ; 30 minutes pour les brigadiers-chefs, majors, corps de commandement et chefs des services pénitentiaires)
- la rédaction d'un compte rendu professionnel à partir d'un ou plusieurs documents de toute nature relatifs à un évènement ou un incident susceptible de survenir dans l'exercice des fonctions (durée : 1 heure pour les brigadiers-chef, majors, corps de commandement et chefs des services pénitentiaires).

Les tests psychotechniques et l'entretien avec le psychologue constituent une aide à la décision du jury.

Sont déclarés admis à la sélection professionnelle les candidats ayant obtenu, au titre de toutes les épreuves auxquelles ils ont participé, une moyenne générale déterminée par le jury, qui ne peut être inférieure à 10 sur 20.

Le jour des épreuves orales, les candidats doivent se munir d'une photo d'identité qu'ils remettront au jury au moment de l'entretien.

Je vous remercie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité des modalités d'organisation de cette sélection.

Stéphane ISIDORE



FICHE D'INFORMATIONS RELATIVE AUX ÉPREUVES

Depuis la session 2022, de nouvelles modalités d'épreuves s'appliquent pour la sélection professionnelle d'agents appelés à intégrer les équipes régionales d'intervention et de sécurité.

En amont de la phase de préadmission, les candidats sont convoqués à une **journée de présentation des missions des ERIS**.

Épreuves de préadmission :

Cinq épreuves physiques (80 points) :

- * Course de 5 000 mètres sur piste (20 points)
- * Épreuve de capacité musculaire générale - pompes, tractions, abdominaux et squats (20 points)
- * Course d'endurance sur 40 mètres en portant un sac de 30 kg (20 points)
- * Parcours circuit training et de retranscription (10 points)
- * Épreuve aérienne (10 points)

Une épreuve de tir (20 points) :

- * Un tir de 5 cartouches (10 points – 2 points par impact dans la silhouette)
- * La mise en service et mise en sécurité de l'arme (4 points – le non-respect d'une manipulation entraîne un 0/4)
- * Le démontage et remontage de l'arme sur 1 minute 30 (4 points – le non-respect du temps imparti entraîne un 0/4)
- * Les règles fondamentales (2 points – le non-respect d'une règle entraîne un 0/2)

Épreuves d'admission :

Les candidats pré-admis et les agents qui ont bénéficié d'une dispense passent, préalablement aux épreuves d'admission, une évaluation psychologique qui constitue une aide à la décision du jury et comprend :

- des tests psychotechniques,
- un entretien avec un psychologue.

Le nombre des épreuves d'admission varie en fonction des corps et grade de l'agent :

Surveillants et surveillants-brigadiers :

Un entretien avec le jury permettant d'apprécier la personnalité du candidat, ses capacités et sa motivation à exercer des fonctions au sein d'une ERIS ainsi que ses potentialités et connaissances techniques et professionnelles en matière de maintien et de rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires.

Cette épreuve unique d'admission d'une durée de 20 minutes est notée sur 20.

Brigadiers-chef, majors, corps de commandement et chefs des services pénitentiaires :

1. Un entretien avec le jury permettant d'apprécier la personnalité du candidat, ses capacités et sa motivation à exercer des fonctions au sein d'une ERIS ainsi que ses potentialités et connaissances techniques et professionnelles en matière de maintien et de rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires.

Cette épreuve orale d'admission d'une durée de 30 minutes est notée sur 15.

2. La rédaction d'un compte rendu professionnel à partir d'un ou plusieurs documents de toute nature relatifs à un évènement ou un incident susceptible de survenir dans l'exercice des fonctions.

Cette seconde épreuve d'admission d'une durée d'une heure est notée sur 5.